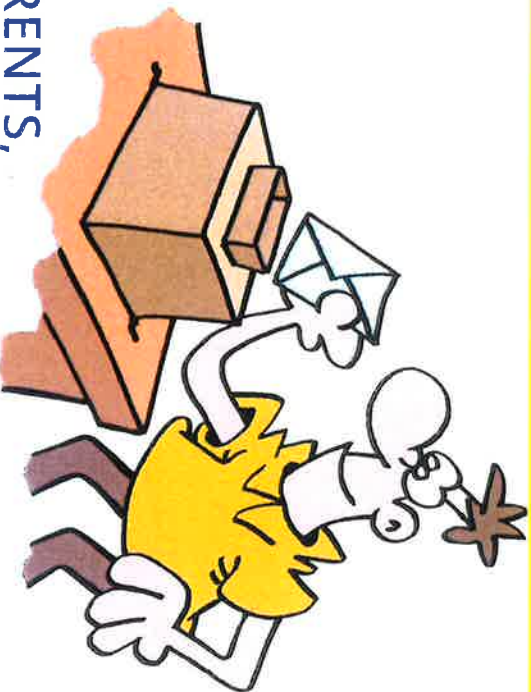


LES ÉLECTIONS SCOLAIRES



PARENTS, VOTEZ POUR VOS REPRÉSENTANTS

Sans les parents délégués, l'école ne peut pas avancer. Pour faire bouger les lignes, **le premier engagement** qui compte, c'est simplement d'aller voter. Élire les parents délégués, c'est s'assurer que les droits des enfants seront défendus.

Il s'agit aussi de la seule élection où **chacun peut voter**, sans aucune condition de statut ou de nationalité. Alors, exprimez-vous ! Plus vous serez nombreux à voter, **plus l'avis des parents aura du poids** !

EN OCTOBRE

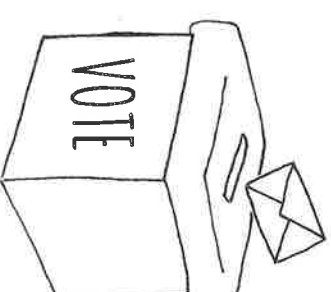
fcpe

VOTEZ FCPE !

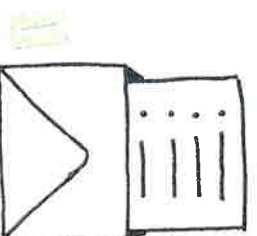
MODE D'EMPLOI

LE VOTE SUR PLACE

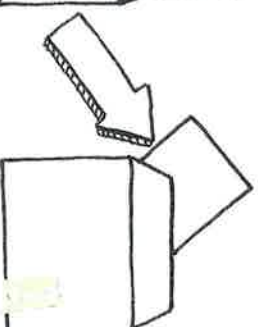
Le bureau de vote est ouvert dans l'établissement scolaire pendant **4 heures** consécutives.



LE VOTE PAR CORRESPONDANCE



Glissez le **bulletin de vote** (sans entourer, ni raturer) dans l'enveloppe de vote.



Mettez l'enveloppe de vote dans l'enveloppe blanche. Au recto, écrire la mention « Elections des représentants de parents d'élèves ». Au verso : inscrire votre adresse et **signer**.



Insérez l'enveloppe blanche dans l'enveloppe kraft. Donnez-la **à votre enfant** pour qu'il la dépose dans son établissement.

Fédération des parents d'élèves
des écoles publiques

fcpe

fcpe.asso.fr

fcpe.nationale

fcpe.nationale